

Genève

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 404

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POINT DE VUE

Les seins lyophilisés

Une amie qui vient d'accoucher m'affirme avoir été *la seule*, parmi une vingtaine de femmes qui se trouvaient en même temps qu'elle à la maternité, à nourrir son enfant exclusivement au sein.

D'une autre source, j'apprends que le pourcentage des jeunes mères demandant à bénéficier de la prime d'allaitement est compris entre 15 et 20 %.

En première approximation donc, le pourcentage des femmes nourrissant leur petit au sein pendant au moins dix semaines est *très certainement inférieur à 20 % et peut-être à 15 %*. Il est difficile d'établir des moyennes, m'a dit une sage-femme. Néanmoins, l'agalactie, provoquée ou constatée paraît bien être plus fréquente aujourd'hui qu'il y a quelques décennies. Bien que ses causes soient très diverses, elle est liée, dans un certain nombre de cas, au choix délibéré d'une « solution de facilité », c'est-à-dire à l'emploi de laits maternisés.

L'affaire est complexe... Mais ce qui est intéressant, ce ne sont pas tant ses causes immédiates que le phénomène en soi, son étendue et sa fréquence, sa « normalité ».

Enfin quoi... il s'agit bien de *la dégradation, de la dégénérescence d'une fonction biologique fondamentale* ! Est-il normal que trois ou quatre jeunes mères sur cinq ne puissent ou ne veulent plus nourrir leur gamin au sein ? Est-ce naturel alors que l'on sait depuis des éternités que les gosses nourris au sein ont une croissance plus régulière, une résistance plus grande aux infections, (et je ne parle pas des aspects psychologiques ?

Non.

Il y a quelque chose qui ne va pas. Vraiment pas.

Je sais qu'en certaines maternités médecins et infirmières incitent et aident les jeunes mères à allaiter. Tant mieux. Tant mieux. Mais je doute qu'il soit possible d'inverser rapidement un mouvement qui a pris une telle ampleur et dont les ressorts sont ancrés bien plus profondément qu'on ne l'imagine.

Par exemple : et si les causes étaient *aussi* génétiques ?...

Dégénérescence d'une fonction biologique essentielle, disais-je. A mettre en relation avec la limitation volontaire des naissances (qui touche depuis plus d'un siècle la plupart des aires industrialisées) dont l'étendue et l'efficacité ont augmenté synchroniquement avec l'abandon de l'allaitement maternel.

Etrange, cette corrélation.

C'est plus qu'un signe. C'est une menace. Grave.

Aux deux bouts de la ligne des droits naturels se décomposent : les petits-jeunes n'ont plus le sein et les petits-vieux n'ont plus de familles. Si c'est pourri aux deux bouts, c'est pourri au milieu ; comme pour un arbre.

La race se dégingue. Dégénérescence puis suicide. Ou suicide par dégénérescence.

Quant une fonction biologique coince à ce point que le premier droit et le premier besoin d'une majorité de petits ne peuvent plus être respectés que par des artifices Guigoz-Nestlé, c'est que l'ordre biologique en a ras le bol, qu'il a décidé de laisser tomber et de s'intéresser à quelqu'un d'autre (aux yeux bridés ?). Tiens, que dirait-on des lions si, pour qu'ils survivent, il fallait leur fournir de la viande cuite ?

Cher M. Liotard-Vogt, cher M. Arthur Furer, vous et Nestlé êtes simplement *décadents*. Je dirais même *saprophytes* — si je n'avais pas tant de respect pour les bactéries et les végétaux du même nom...

Gil Stauffer

GENÈVE

Le juge et le peuple

Dans la série des scandales qui secouent la Genève bien-pensante, l'arrestation d'un juge suppléant au tribunal administratif ne mériterait pas d'être relevée. Un juge en prison préventive, c'est peut-être ennuyeux, mais les actes qui lui sont reprochés n'ont, semble-t-il, rien à voir avec son activité judiciaire...

L'affaire, cependant, doit être portée au débit du Parti libéral auquel le magistrat appartient.

N'est-ce pas cette formation politique qui, avec l'aide des radicaux et des chrétiens-sociaux, élimine systématiquement tout candidat du Parti du travail lors des élections de l'ordre judiciaire ?

Les milieux populaires, déjà prétérités par la législation en vigueur, par les pratiques judiciaires, voient ainsi leur handicap devant la justice accru du fait de l'existence d'un tout petit nombre de juges issus de leurs rangs.

Poètes du béton : des murs qui parlent

« On ne rase plus les murs, on les fleurira ».

Sur les innombrables cicatrices de béton de la ville genevoise « vernetisée », des poètes ont voulu faire exploser la couleur et la parole.

Jaillissant des « sprays », des pétales de fleurs, des palmiers illustrent des cris populaires qui interpellent les piétons, les automobilistes bloqués aux feux rouges : « Arrête-toi, le mur respire. J'ai laissé un peu de moi ; ce brin de tendresse qui désormais coule sur le béton triste ».

Mais la police veille et ses rondes nocturnes sont impitoyables. L'artiste avoue : « Ma main tremble ; il faut faire vite ; au revoir ».

Au revoir.